

# P.H.P

PLANTATIONS DU HAUT PENJA

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société des Plantations du Haut PENJA, après avoir pris connaissance de la vidéo d'une personne décrivant les conditions de travail en son sein, souhaite rassurer l'opinion publique en précisant ce qui suit :

1. La PHP exerce son activité au quotidien en veillant au respect des droits humains au sein de ses espaces de production. Elle partage avec le groupe Compagnie Fruitière auquel elle appartient, l'impératif de promouvoir des salaires décents et le bien-être de ses employés.
2. Cela se traduit sur le terrain par les trois certifications en sa possession (**FAIRTRADE, SMETA, RAIN FOREST ALLIANCE**), émis par des organismes internationaux reconnus et indépendants.
3. L'acteur de la vidéo devenue virale, n'est pas un salarié de la PHP, mais celui d'un de ses prestataires. Il ne saurait donc se prévaloir de ce titre ;
4. Ainsi, les déclarations de l'intéressé, au regard de son activité salariale, sont dénuées de tout fondement
5. Le salaire brut mensuel minimum régulièrement payé à tout travailleur sous contrat PHP, occupant un emploi classé dans la plus petite catégorie socio professionnelle (2A), s'élève à **FCFA 81 600** (quatre-vingt et un mille six cent) en cas de performance nulle et donc de prime de production équivalente à FCFA 0 (zéro) ;
6. La PHP met un point d'honneur sur le respect par ses prestataires des conditions de rémunération appliquées chez les salariés PHP. Toute la lumière sera donc faite sur la situation reportée dans ladite vidéo qui ne correspond ni aux valeurs, ni à la politique interne de la PHP

La PHP invite par conséquent l'opinion publique à ne pas prendre part à cette malveillante tentative de dénigrement par la diffusion de cette vidéo.

Cellule Communication

Arlette Moudjongue

+237693028097